CONTRAT DE DÉPÔT VENTE

***(Veuillez imprimer et signer les 2 pages et le joindre à votre dépôt)***

**INFORMATIONS SUR LE DÉPOSITAIRE :**  LE REPERE DU GUITARISTE- 99A, Rue de la République – 31330 GRENADE SUR GARONNE - FRANCE

**INFORMATIONS SUR LE DÉPOSANT**

Nom & Prénom : ……………………………………………………………………………………………………………

Adresse……………………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………….………………………………………...

.………………………………………………………………………………………………….………………………………………..... Téléphone : ………………………………………………Email : …………………………………………………………….

**DESIGNATION DES PRODUITS**

|  |  |
| --- | --- |
| *Désignation du produit (nature, marque, accessoire inclus)* | *Prix de vente TTC**Demandé* |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

**Durée du dépôt Minimum (3 mois)**

# Commission reversée au dépositaire par le déposant :

# De 10€ > 500€ 20% du prix de vente réalisé

# De 500€ > 1500€ 15% du prix de vente réalisé

# Et supérieur à 1500€ de 10% selon estimation

**CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT DE DEPOT VENTE**

* Le dépositaire peut se réserver le droit d’accepter, de refuser ou d’annuler tout dépôt. Dans ce cas, il appartient au déposant de venir retirer sans délai ses objets déposés.
* Le déposant est responsable de la qualité de l’objet mis en vente.
* En cas de non-fonctionnement ou de vice caché, il devra rembourser dédommager l’acheteur ou le dépositaire.

Le dépositaire établira le cout éventuel des travaux à effectuer avant la mise en vente, et l’impactera sur le reversement dû au déposant.

* Il incombe au déposant de se tenir au courant du sort de son dépôt.
* C’est le déposant qui fixe la durée de dépôt avec un maximum de 3 mois.
* C’est le déposant qui fixe le prix de vente et l’indique dans la case « *prix de vente TTC demandé* ». Attention à ne pas demander un prix trop élevé au risque de voit l’objet ne pas être vendu. Le dépositaire se tient à la disposition du disposant pour le conseiller pour le prix de mise en vente.
* Le prix à payer au déposant est fixé conjointement par le dépositaire. Il est de **X**% du *prix de la vente réalisé selon barème*. Une fois la vente conclue une facture est envoyée au déposant par le dépositaire.
* Tous les prix renseignés sont Toute Taxes Comprises (TTC)
* Le déposant peut retirer son dépôt à tout moment. Toutefois, en cas de non-vente un forfait de 5% de prix initiale sera réclamé par le dépositaire. Le paiement de ces frais et forfait doit s’effectuer préalablement à la restitution des objets au déposant.
* Le déposant doit se faire régler obligatoirement par le dépositaire dans le délai d’un an au plus tard après la mise en dépôt.
* À défaut d’être retiré sous 90 jours, l’objet reste acquis au dépositaire en contrepartie de ses frais et le prix de vente TTC ce voit appliquer une décote de 5% par tranche de 30 J à partir du 91 Jours.

Le prix de vente ne sera pas impacté en magasin, mais le prix à payer au déposant sera calculé en fonction de la durée du dépôt et de la décote appliquer

Si la période excède 180 jours à partir de la date de dépôt l’objet devient propriété du dépositaire

* La fiche de dépôt avec la date correspondante est conservée aux archives.
* En cas d’incident sur un objet mis en dépôt (vol, casse, incendie…) le dépositaire rembourse le déposant du montant indiqué sur la fiche de dépôt à la mention “Prix de vente TTC demandé”.
* Le dépositaire s'engage à régler les pièces vendues sous un délai de 15 jours
* Le dépositaire s'engage à rendre les pièces non-vendues en parfait état.
* Le dépositaire s'engage à ce que les pièces soient exposées dans son showroom.

Je certifie sur l’honneur que ce produit n’a pas été volé. Fait à Grenade sur Garonne le … / … / …….

Signature du déposant :

*Le Repère du Guitariste*

*Tél. : 06 .11 .66.34.02 /* [*www.lereperedu*](http://www.lereperedu/)*guitariste.fr*